

**IN EXTENSO PROVENCE
Société Anonyme
au capital de 1 031 100 euros
Siège social : Les Docks - Atrium 10.4 - 10, place de la Joliette
13002 MARSEILLE
RCS 380 221 846 MARSEILLE**

25 JAN. 2008

1337

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 OCTOBRE 2007**

L'an DEUX MIL SEPT

Le jeudi onze octobre

A 15 heures

Les administrateurs de la société IN EXTENSO PROVENCE se sont réunis en Conseil, Les Docks - Atrium 10.4 - 10, place de la Joliette 13002 MARSEILLE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Daniel ALLIMANT
Monsieur Jacques RUINET

Est représentée :

La société IN EXTENSO OPERATIONNEL, représentée par son représentant permanent, Monsieur Philippe FORGUES

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Daniel ALLIMANT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jacques RUINET remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

✓

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Proposition d'extension de l'objet social à l'activité de Commissariat aux comptes,
- Proposition de transfert du siège social,
- Proposition de modification corrélative des statuts,
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Démission de Monsieur Hubert AMENC de ses fonctions de Directeur général délégué
- Démission de Monsieur Daniel ALLIMANT de ses fonctions de Président Directeur général
- Nomination d'un nouveau Président Directeur général en remplacement du Président démissionnaire.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Le Président expose au Conseil que du fait de la volonté de la Société de s'engager dans l'activité de Commissariat aux comptes, il convient de modifier l'objet social et d'autoriser Monsieur Jacques RUINET en sa qualité de Directeur général délégué à demander l'inscription de la Société à la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Il propose en conséquence au Conseil de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui aurait pour objet d'étendre l'objet social à l'activité de Commissariat aux comptes et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts..

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président expose au Conseil les raisons et l'intérêt pour la Société de s'installer dans les locaux des Lofts du Vieux Port 7, cours Jean Ballard 13001 MARSEILLE, actuellement établissement secondaire de la société, qui deviendrait siège et établissement principal. Le Président, propose en conséquence, au Conseil, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire qui aurait pour objet de transférer le siège social au Lofts du Vieux Port 7, cours Jean Ballard 13001 MARSEILLE et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le lundi 29 octobre 2007, à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A handwritten signature in black ink is followed by a black checkmark.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification de l'objet social sous la condition suspensive de son inscription sur la liste des Commissaires aux comptes, établie pour le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Hubert AMENC de renoncer à ses fonctions de Directeur Général délégué de la Société et lui donne lecture de sa lettre de démission.

En conséquence, le Conseil prend acte de sa démission et décide qu'il n'est pas nécessaire de pouvoir à son remplacement, la société étant déjà dotée d'un directeur général délégué.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Jacques RUINET aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Jacques RUINET Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Daniel ALLIMANT, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Monsieur Jacques RUINET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

MS *V*

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jacques RUINET organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Monsieur Jacques RUINET préside alors la réunion.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Daniel ALLIMANT occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacques RUINET, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société. Il la représentera à l'égard des tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Monsieur Jacques RUINET qui assumait les fonctions de Directeur général délégué, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Le conseil donne tous pouvoirs à son Président Directeur général, Monsieur Jacques RUINET, pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi et notamment aux fins de demander l'inscription de la Société à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence – Bastia, de constituer le dossier et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président



Un Administrateur

